



Recommandation 1095 (1989)¹

Campagne publique européenne sur l'interdépendance et solidarité Nord-Sud

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Compte tenu du rapport de sa commission des questions économiques et du développement relatif à la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud ([Doc. 5990](#)) ;
2. Considérant que la campagne, entreprise en 1988 par le Conseil de l'Europe en coopération avec la Communauté européenne et des organisations non gouvernementales (ONG), s'est soldée dans son ensemble par un succès, notamment parce qu'elle a permis :
 - 2.1. l'instauration d'une coopération fructueuse entre les gouvernements, les parlementaires, les ONG, les organisations internationales et les collectivités locales et régionales dans l'organisation de nombreuses activités tant au niveau européen qu'au niveau national ; et
 - 2.2. la promotion d'une meilleure compréhension de la nécessité d'une nouvelle éthique, d'une réflexion et d'une action nouvelles dans les sphères politique et économique pour engendrer des rapports Nord-Sud équitables ;
3. Considérant que les efforts déployés pour atteindre l'objectif de la campagne, qui était de sensibiliser davantage le public aux questions cruciales que sont l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud, appellent une action à moyen et à long terme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, fondée sur l'expérience acquise et les structures établies au cours de la campagne ;
4. Observant que la campagne a permis de prendre davantage conscience en Europe du fait que le destin des pays du Nord est intimement lié à l'avenir des pays du Sud et de reconnaître en conséquence la nécessité d'une meilleure coopération Nord-Sud pour résoudre leurs problèmes communs ;
5. Soulignant la nécessité urgente de nouveaux efforts qui satisfassent aux impératifs d'un monde interdépendant, au moyen de stratégies fondées sur la coopération et sur un esprit de solidarité ;
6. Mettant particulièrement l'accent sur l'appel à l'action approuvé par les parlementaires et les organisations non gouvernementales qui ont participé à la Conférence européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud (Madrid, 1er-3 juin 1988), et sur les rapports des séances de travail de la conférence et les propositions de suivi, énoncés dans le [Doc. 5990](#) ;
7. Persuadée de la nécessité d'un « processus de l'après-Madrid » pour contrôler la mise en œuvre de l'appel et poursuivre les activités de la campagne, tant au niveau européen qu'au niveau national, qui se sont avérées fructueuses, et de la nécessité d'évaluer ce processus lors d'une conférence qui se tiendra en 1992 ;
8. Estimant également que les parlementaires des pays de l'OCDE devraient étudier de plus près et plus régulièrement les politiques poursuivies par le FMI et par la Banque mondiale vis-à-vis des pays du tiers monde ;

1. Discussion par l'Assemblée le 31 janvier 1989 (20e séance) (voir [Doc. 5990](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteurs : MM. Aarts et Holtz). Texte adopté par l'Assemblée le 31 janvier 1989 (20e séance).



9. Approuvant les objectifs et les propositions de l'Appel de Madrid de réaliser un partage équitable des ressources de la planète, de promouvoir des politiques sociales et économiques plus justes, et de déployer un effort plus sérieux et plus soutenu pour donner à tous une chance réelle de mener une existence acceptable et digne sans souffrir de la faim, de l'oppression et de la discrimination, et de promouvoir les libertés démocratiques dans le monde ;
10. Exprimant le souhait que le Conseil de l'Europe organise des contacts plus fréquents entre les dirigeants de l'Europe et du tiers monde pour examiner les aspects importants de l'interdépendance Nord-Sud et contribuer à un dialogue Nord-Sud constructif et orienté vers l'action, et qu'il encourage aussi un tel dialogue au niveau mondial ;
11. Accueillant avec intérêt l'attention particulière apportée à la campagne par divers parlements nationaux, ainsi que par le Parlement européen, propose que ceux-ci organisent dans l'avenir des débats réguliers consacrés aux questions d'interdépendance et de solidarité Nord-Sud, tenant compte par là des objectifs de l'Appel de Madrid,
12. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe :
 - 12.1. à mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'Appel de Madrid et à instaurer une coopération internationale à cette fin ;
 - 12.2. à coordonner plus activement leurs activités et leurs programmes en faveur du Sud ;
 - 12.3. à promouvoir l'éducation au développement dans l'esprit de la [Recommandation 1069 \(1988\)](#), pour faire prendre conscience à l'opinion publique européenne de l'interdépendance croissante entre l'Europe et les pays en voie de développement et de la nécessité d'une solidarité, et à allouer des crédits à cette fin aux organismes compétents, y compris les ONG ;
 - 12.4. à soutenir la proposition faite par le Premier ministre du Portugal de créer un centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, afin :
 - a. de poursuivre le processus de coopération amorcé au cours de la campagne entre les parlementaires, les gouvernements et les ONG, ainsi que les collectivités locales et régionales ;
 - b. de renforcer la coopération et les contacts entre les ONG du Nord et celles du Sud ;
 - c. d'améliorer l'éducation au développement sur les questions fondamentales que sont l'interdépendance et la solidarité mondiales ;
 - d. de servir de point focal pour les suites à donner à la campagne